

Commune :
GENEBRIERES (066)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 25/07/2022

ID : 082-228200010-20220712-CP2022_07_7-DE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 431H

Document vérifié et numéroté le 17/02/2022

A MONTAUBAN

Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02

ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)

a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le ----- par ----- géomètre à -----

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 17/02/2022

Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé

Par LACAM (2)

Réf. : D21403

Le 21/12/2021

